

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°47/2014****OBJET : CREATION DE GITES RURAUX ET DU MATERIEL****ET MOBILIER, LOGEMENTS POUR SAISONNIERS, LOGEMENT D'ACTIF****DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT****DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 20
Excusés	: 3
Pouvoirs	: 3
Votants	: 23

# SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi trente septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-deux septembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,  
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Erwann LE NEGRATE, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Anne FONTANEZ-PEDERSEN qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune possède un bâtiment communal sis 1 chemin du Castelet, d'une superficie de 208 m<sup>2</sup> qui sert de stockage de fournitures administratives, de produits d'entretien, de stockage à des associations...

Il a été décidé d'aménager cette propriété comme suit :

- Création de deux gites ruraux
- Création de deux studios pour saisonniers
- Création d'un logement d'actif

L'architecte retenu pour assurer les missions allant des études jusqu'à la réception des travaux est : Madame Sylvie DENICELLE, architecte DPLG, 31, rue Benoit Bunico 06300 NICE.

Les avant-projets sont en cours. Le dossier de demande de subvention à déposer auprès de Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes dans le cadre de la DETR sera établi avec l'aide de l'architecte : avant-projet sommaire, estimation, .....

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

**SOLLICITE** auprès de l'ETAT, une aide financière dans le cadre de la DETR

Pour la création de deux gites ruraux

Pour la création de deux studios pour saisonniers

Pour la création d'un logement d'actif

*Adopté à l'unanimité*

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE.

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le